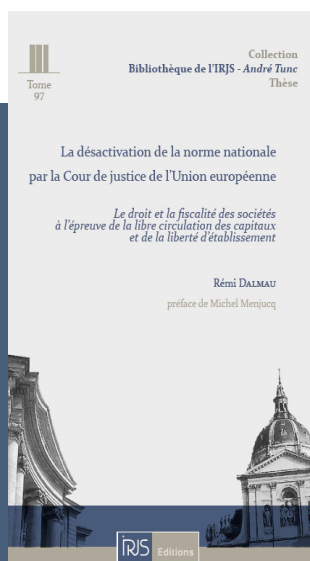


NOUVEAUTÉ



Collection Bibliothèque André Tunc

La désactivation de la norme nationale par la Cour de justice de l'Union européenne

Le droit et la fiscalité des sociétés à l'épreuve de la libre circulation des capitaux et de la liberté d'établissement

Rémi DALMAU - Préface de Michel Menjucq

ISBN / 978-2-919211-82-1

Prix TTC : 46 euros (545 pages)

Tome
97

La désactivation de la norme nationale est une spécificité du droit de l'Union en matière de libertés de circulation. Il apparaît comme l'une des conséquences que la Cour de justice a tirées du principe de primauté qui impose de faire prévaloir le droit de l'Union sur le droit interne. À la différence du contrôle de conventionalité, la désactivation peut être directement imposée dans une affaire par l'interprétation fournie par la Cour de justice à titre préjudiciel, par exemple, ce qui est unique en son genre. De plus, ce n'est pas une annulation ou une abrogation, même tacite, de la norme nationale. Un tel pouvoir n'est en effet pas reconnu à la Cour de justice ni, le plus souvent, aux juges nationaux chargés de trancher le litige. La désactivation consiste seulement en la paralysie des effets des règles de droit contraires aux libertés de circulation. Elle ne se résume pas, non plus à une simple inapplicabilité de la règle de droit dans l'espèce concernée comme en matière de contrôle de conventionalité. C'est une inefficacité générale des effets de la règle contraire aux libertés de circulation qui est prononcée. Elle conduit à tenter d'effacer, dans la mesure du possible, tous les effets qui se sont déjà produits grâce à des mesures de réparation et de restitution.

Pour étudier la désactivation, la thèse propose différents niveaux de lecture. Elle s'intéresse à l'office de la Cour de justice et à la portée de sa jurisprudence afin de cerner la notion de désactivation. L'étude du sujet au prisme des sources du droit, mais aussi les aspects procéduraux de la question sont aussi abordés. Ensuite, la thèse porte sur le droit substantiel de l'Union, et plus précisément sur les libertés d'établissement et de circulation des capitaux, envisagées tant en droit des sociétés qu'en droit fiscal. Ces deux libertés et ces deux matières sont en effet complémentaires dans la construction du marché intérieur : comment rendre une société mobile entre les États membres sans s'intéresser au droit fiscal et au droit des sociétés ? C'est, enfin, une réflexion plus générale sur la construction politique du droit de l'Union.

EN
VENTESUR LE SITE INTERNET
irjs.univ-paris.1/irjs-editions
 Paiement en ligne sécuriséEN RETOURNANT
LE BON COMMANDE
(voir à la fin du document)AUPRÈS DE VOTRE
LIBRAIRE HABITUEL

LIVRAISON

Personne à contacter :

Adresse de livraison :

N° de téléphone :

Courriel :

DATE :

FOURNISSEUR

IRJS Éditions
12, place de Panthéon
75231 Paris Cedex 05

Tél.: 01 44 07 77 82
Fax : 01 44 07 78 86

Site internet :
<http://irjs.univ-paris1.fr/irjs-editions/>

Mail : irjs-editions@univ-paris1.fr

Adresse de facturation :

ISBN	Titre de l'ouvrage	N° du Tome ou du Vol.	Observations	P.U	Montant HT
Frais de port offerts					
Total H.T					
T.V.A					
Réduction					
TOTAL T.T.C					


 Paiement par chèque à l'ordre :
 Agent comptable de l'Université Paris 1